

## Chapitre 10

### LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

*(Sanctionnée le 3 novembre, 1999)*

Le Commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

**1. La présente loi modifie la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.**

**2. Le paragraphe 4(3) est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

(3) Le 31 décembre 2000, le paragraphe (1) est abrogé et le paragraphe (2) entre en vigueur.